



Date de convocation : 3 septembre 2019  
Date d'affichage de la convocation : 3 septembre 2019  
Date d'affichage du procès-verbal : 10 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 31
Votants : 35

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE  
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois de septembre à vingt heures, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle polyvalente de Saint Jean d'Assé, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :** (avec voix délibératives)

**Ballon- Saint Mars :** Maurice VAVASSEUR- Jean-Louis ALLICHON - Jean-Yves GOUSSET

**Courceboeuifs :** Jean-Claude BELLEC

**Joué l'Abbé :** Janny MERCIER - Dominique LUNEL

**La Bazoge :** Sylvie HERCE - Bernard BALLUAIS- François DESCHAMPS

**La Guierche :** Eric BOURGE - Françoise ROSALIE

**Montbizot :** - Eric VERITE- Pascale LERAY

**Neuville sur Sarthe :** Véronique CANTIN- Jean-FARCY- Alain JOUSSE

**Saint Jean d'Assé :** Marie-Claude LEFEVRE - Emmanuel CLEMENT -Katel GODEFROY

**Saint Pavace :** Max PASSELAIGUE- Jean-Claude MOSER- Patricia LALOS- Philippe COUSIN

**Sainte Jamme sur Sarthe :** Jean-Luc SUHARD -Jean-Michel LERAT - Véronique PIERRIN - Valérie BEAUFILS

**Souigné sous Ballon :** David CHOLLET - Nelly CABARET

**Souillé :** Michel LEBRETON

**Teillé :** Michel MUSSET

**Absents excusés :**

Nelly LEFEVRE donne pouvoir à Maurice VAVASSEUR

Christian BALIGAND

Annie MEDARD

Michel LALANDE donne pouvoir à François DESCHAMPS

Alain BESNIER donne pouvoir à Eric VERITE

Christophe FURET

Florence THISE donne pouvoir à Jean FARCY

**Conseillers Communautaires suppléants** (sans voix délibérative)

**Courceboeuifs :** Lionel DANGEARD

**Souillé :** Marcelle LANCELEUR

**Teillé :** Jean-Claude DEBUSSY

\*\*\*\*\*

*Madame Marie-Claude LEFEVRE a été désignée secrétaire de séance*

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2019-89 : Décision modificative n° 1 budget principal**

Madame la présidente informe le conseil communautaire qu'il convient de prévoir des crédits suffisants pour l'achat de matériel pour réaliser le ménage en régie des parties communes du pôle tertiaire de La Guierche, des terrains de tennis de St Pavace et de La Bazoge. Il est prévu également un achat supplémentaire en matériel informatique (poste du Spanc), suivi d'une dépense supplémentaire pour le remplacement du sol souple extérieur de la structure petite enfance.

Il est donc proposé de faire une décision modificative pour ouvrir des crédits aux comptes 2188 autres immobilisations corporelles, 2183 matériels de bureaux et informatiques et 2132 Immeuble de rapport.

SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES	MONTANTS
- OP 12 article 2183 Matériel informatique	+ 3000 €
- OP 12 article 2188 autres immobilisations	+ 5000 €
- OP 21 article 2132 immeuble de rapport	+ 6000 €
- 020 dépenses imprévues	- 14 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire approuve les modifications de crédits ainsi présentées.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**2019-90 : Décision modificative n° 1 budget annexe ordures ménagères**

Madame la présidente informe le conseil communautaire qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour l'amortissement du logiciel de facturation du budget annexe ordures ménagères qui n'a pas été amorti.

Il est donc proposé de faire une décision modificative pour ouvrir des crédits aux comptes 6811 dotations aux amortissements et 2805 amortissements des concessions, brevets, licences...

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
- Article 2805	+11 400€
SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
- Article 6811	+11 400€
- Article 022	-11 400€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les modifications de crédits ainsi présentées.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**2019-91 : Remboursement frais d'huissier à Mme CHARPENTIER Pauline suite erreur informatique du logiciel comptable**

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'une erreur informatique de notre logiciel comptable s'est produite sur le loyer de janvier 2019 de Mme CHARPENTIER Pauline locataire au cabinet médical à La Bazoge.

Ce loyer prévu initialement en prélèvement est passé en mode non prélevé dans notre logiciel ce qui a généré une facture du loyer de janvier en paiement classique.

De ce fait et suite à une lettre de relance du Trésor Public et une lettre d'huissier, Mme CHARPENTIER a versé à l'huissier de justice un montant de 146.93€ correspondant au loyer de 127.69€ et aux frais d'huissier d'un montant de 19.24€.

Cette erreur n'étant pas due à un manquement de paiement de sa part, il est proposé de rembourser Mme CHARPENTIER Pauline du montant de 19,24€ qui correspond aux frais d'huissier de justice.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire valide le remboursement des frais d'huissier de justice pour un montant de 19.24€.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

#### **2019-92 : Attribution des marchés de la Structure Petite Enfance à Neuville sur Sarthe**

Mme La Présidente expose : par délibération n°2019-061 du 27 Mai 2019, le conseil communautaire a procédé à la validation du projet de Structure Petite Enfance de Neuville sur Sarthe et de son enveloppe estimative établie à hauteur de 1 160 000 € HT. Par Avis d'Appel Public à Concurrence du 24 Juin 2019, la consultation de travaux correspondante était alors engagée pour une remise des offres fixée au 26 Juillet dernier.

Après examen en commission d'analyse des offres du 2 septembre 2019, l'analyse aboutit aux éléments suivants :

Objet	Estimation € HT	Montant de base des offres mieux-disantes € HT	Montant total des variantes retenues € HT	Montant total offres mieux-disantes (base + variantes)	Nom de l'entreprise classée mieux disante
Lot 1 : Terrassement VRD	142 950	126 654,80	9 460,00 (Nidagravel stabilisateur pour gravier stabilisé accès)	136 114,80	SAS Trifault Travaux publics (72 260 Marolles-les-Braults)
Lot 2 : gros œuvre	45 300	54 588,00		54 588,00	SARL Berton Fils (72 650 La Milesse)
Lot 3 : Dallage	41 050	37 581,45		37 581,45	SARL Sols du Maine (72 650 Trangé)
Lot 4 : Charpente bois/couverture/bardage	318 490	317 700,00		317 700,00	SAS Bernard Chabrun – mandataire (53 150 Montsûrs)
Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium	129 650	117 720,00		117 720,00	SARL SPBM (72 610 Arçonnay)
Lot 6 : Menuiseries intérieures	69 950	71 985,03		71 985,03	SARL Menuiserie Antoine Rémi (72 190 Coulaines)
Lot 7 : Isolation - Plâtrerie – Cloisons sèches	73 600	60 369,55		60 369,55	SAS Mailhes Pottier (61 250 Damigny)
Lot 8 : Faux plafond	35 225	31 050,50	4 062,60 (Faux plafond 1200*600 ossature cachée)	35 113,10	SARL Quali Profil (61 000 Saint Germain du Corbeis)
Lot 9 : Carrelage - Faïence	21 000	23 742,34		23 742,34	SARL Mellier carrelages (72 320 Lamnay)
Lot 10 : Peinture – sols souples	44 700	33 315,14		33 315,14	SARL MDP Gombourg (72 450 Montfort le Gesnois)
Lot 11 : Plantations – espaces verts	20 900	18 406,00		18 406,00	SAS Paysages Julien & Legault (72 170 Maresché)
Lot 12 : Chauffage-ventilation - plomberie	137 340	109 000,00		109 000,00	Clim MA – SAS Allard (72 190 Sargé les Le Mans)
Lot 13 : Electricité	79 845	81 500,00	7 672,95 (alarme intrusion et confinement)	89 172,95	Engie Ineo – Ineo Atlantique (Ets 72 700 Allonnes)
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 000 €</b>	<b>1 083 612,81 €</b>	<b>21 195,55 €</b>	<b>1 104 808,36 €</b>	

Le conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L2123-1 et R 2123-1 relatifs à la procédure adaptée,

Considérant les éléments techniques et financiers présentés,

Après lecture des conclusions de la commission d'analyse des offres ,

**DECIDE** de retenir les offres les mieux-disantes, telle que répertoriées dans le tableau ci-dessus et relatives au marché de travaux dénommé « Construction d'une structure petite enfance à Neuville sur Sarthe »

**AUTORISE** Mme La Présidente à signer tout élément afférent,

## **2019-93 : Révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe**

Madame la présidente informe que La collectivité Maine Cœur de Sarthe doit se prononcer avant le 15 septembre 2019 sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe pour la période 2019-2025 et présente un synthèse du bilan du schéma de 2013 et des orientations proposées pour le futur schéma qui se résume ainsi :

### **I - Bilan du schéma de 2013**

Toutes les aires d'accueil sont réalisées depuis 2015 : 28 aires, pour une capacité d'accueil de 492 places caravanes. Elles assurent une bonne couverture territoriale du département. 24 sont désormais gérées par le SMGV ce qui permet d'harmoniser les pratiques et les tarifs et d'optimiser leur occupation.

Même si le taux annuel d'occupation est relativement constant (autour de 50 %), les taux d'occupation sont extrêmement variables selon les aires et selon les périodes.

Depuis la mise en service des premières aires leur équipement s'est modernisé et sécurisé.

La création de 2 aires de grands passages est prévue depuis 2003 : Le Mans et La Flèche. L'aire du Mans, localisée sur un terrain mis à disposition par la communauté urbaine Le Mans Métropole (la Sapinière) a été mise en service en mai 2019. Une aire temporaire à La Flèche est actuellement en travaux et sera disponible à l'automne 2019.

La réponse au besoin d'ancrage des gens du voyage au travers des documents d'urbanisme et de planification est peu, voire pas traitée si ce n'est par le prisme des aires d'accueil lorsque la commune ou l'EPCI a une obligation en la matière. Le bilan de la réalisation de terrains familiaux et d'habitats adaptés, en location comme en accession à la propriété, n'est pas meilleur. Sur la période de validité du schéma de 2013, il n'y a pas eu de création de terrain familial locatif ni d'habitat adapté. La seule réalisation porte sur les 2 logements locatifs réalisés en 2004 par l'OPH Sarthe Habitat à Arnage.

Dans le cadre du groupe de travail « accueil-habitat-ancrage », une enquête sur l'ancrage territorial a été menée pour recenser les situations existantes au sein des aires d'accueil comme sur les terrains privés.

Certaines aires sont occupées de façon presque permanente par des familles de gens du voyage et au moins 260 terrains privés ont été identifiés comme présentant une ou des situations d'ancrage, dont une majorité est en situation irrégulière au regard des règles d'urbanisme.

En ce qui concerne les actions à caractère social :

- les missions de la Circonscription départementale « gens du voyage, personnes sans résidence stable » du Département de la Sarthe s'articulent autour de la prévention et de la protection de l'enfance, la protection maternelle, la scolarisation et l'accès aux droits. 4115 interventions individuelles ou familiales ont été réalisées ainsi que 17 actions collectives ;

- l'action de la CAF en faveur des gens du voyage consiste dans le paiement des prestations légales (droit commun) et, d'autre part, dans la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale au service des familles. Des dispositifs particuliers existent, notamment en matière de logement. Compte tenu des vulnérabilités et des difficultés spécifiques des gens du voyage, des actions complémentaires ont été mises en place en matière d'accompagnement des familles : une aide à l'achat de caravane sous forme de prêt et sous conditions de ressources ou encore le financement du fonctionnement ou d'actions spécifiques du centre social Voyageurs 72 ;

- le Centre social Voyageurs 72 propose un projet d'animation de la vie sociale qui permet d'aborder au quotidien les thématiques les plus pratiques : élection de domicile, service postal, aides aux démarches papiers, téléphoniques, numériques, soutien à la fonction parentale et à la scolarisation, insertion sociale et professionnelle, lutte contre l'isolement des personnes vieillissantes, prévention santé ou encore médiation et conseil dans le domaine de l'habitat.

### **II - Orientations et actions proposées dans le nouveau schéma :**

Sur la base du bilan du schéma de 2013, les groupes de travail ont formulé les orientations suivantes déclinées dans le projet de schéma départemental sous la forme de 16 fiches-actions :

- Orientation n°1 : Mettre en place une MOUS « habitat gens du voyage » départementale pour affiner les besoins en matière d'ancrage et accompagner les familles vers les terrains familiaux et l'habitat adapté ;
- Orientation n°2 : Prendre en compte les attentes en termes d'habitat dans les documents d'urbanisme et de planification (SCOT, PLUI, PLU, PLH) ;
- Orientation n°3 : Encourager une gestion départementalisée des aires d'accueil par le SMGV pour améliorer la qualité de l'accueil et soutenir la vocation départementale du Centre social Voyageurs72 ;

- Orientation n°4 : Stabiliser le réseau territorial des 28 aires d'accueil existantes (complété par un projet d'aire d'accueil à Saint-Calais) ;
- Orientation n°5 : Concrétiser la réalisation des 2 aires de grands passages (Le Mans et La Flèche) ;
- Orientation n°6 : Mettre à disposition des communes et des EPCI des documents utiles sur le portail internet des communes ;
- Orientation n°7 : Formaliser la coordination des grands passages et grands rassemblements entre les différents acteurs (représentants des voyageurs, services de l'État, collectivités, gestionnaires) ;
- Orientation n°8 : Désigner 1 ou 2 référents parmi les gens du voyage pour assurer la médiation entre les groupes et les élus et les services de l'ordre à l'occasion des grands rassemblements notamment ;
- Orientation n°9 : Mettre à disposition des élus et des forces de l'ordre un vade-mecum destiné à faciliter l'orientation des gens du voyage vers les aires d'accueil ou de grand passage ;
- Orientation n°10 : Maintenir une commission de travail sur la santé ;
- Orientation n°11 : Actualiser le diagnostic santé des gens du voyage établi par la CPAM ;
- Orientation n°12 : Organiser une veille sanitaire santé des gens du voyage ;
- Orientation n°13 : Construire des actions de prévention sanitaire en partenariat ;
- Orientation n°14 : Favoriser la médiation sanitaire (identifier les obstacles au recours à la prévention et aux soins ; agir avec les acteurs de santé pour contribuer à rendre équitable l'accès à la santé ; lutter contre les risques sanitaires) ;
- Orientation n°15 : Informer les collectivités sur le dispositif d'élection de domicile et son application ;
- Orientation n°16 : Inscrire sur le portail de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe une fiche synthétique présentant le dispositif d'élection de domicile ;
- Orientation n°17 : Organiser une réunion d'information avec les CCAS dans le cadre du schéma départemental de la domiciliation en partenariat avec l'Association des maires et adjoints ;
- Orientation n°18 : Créer une MSAP fixe et itinérante permettant de compléter l'offre de services ;
- Orientation n°19 : Pérenniser la mise en place de formations certifiantes avec des organismes de formation ;
- Orientation n°20 : Réduire l'absentéisme notamment de fin d'année scolaire ;
- Orientation n°21 : Développer la scolarisation des enfants, notamment au collège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

**DE S'ABSTENIR** sur le projet de révision du Schéma départemental des gens du voyage, en raison des événements récents et de plus en plus fréquents qui tendent à démontrer les difficultés à appliquer et faire appliquer ce schéma, qui orienterait les familles concernées vers des aires de moyen passage.

Il est rappelé que les Communautés de communes ont toutes œuvré à l'écriture puis la mise en œuvre d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, impliquant la création d'aires d'accueil. A ce titre La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, a rempli ses obligations en matière d'aménagement des terrains d'accueil des gens voyage en adhérant au Syndicat mixte des Gens du Voyage. Deux terrains de 5 emplacements x 2 places sont d'ailleurs implantés sur les communes de Saint Jean d'Assé et de Neuville sur Sarthe. Terrains avec des taux d'occupation élevés voire très élevés du fait de familles installées en permanence qui ne permettent pas au final de rotations de stationnement.

Depuis la mi-juin plusieurs communes membres ont subi des stationnements sauvages des gens du voyage sur des terrains communaux, communautaires et privés et ont pu constater l'inefficacité des dispositifs d'évacuation forcée. Chaque commune a dû supporter en moyenne une quinzaine de caravanes pendant une semaine ( du samedi au samedi) avec la responsabilité du maire potentiellement engagée en cas d'accident sur le terrain en particulier avec les raccordements réseaux fait en toute illégalité, et en matière d'hygiène et de salubrité.

Les maires soulignent leur isolement et leur impuissance face aux difficultés rencontrées et aux risques pris lors d'échanges très tendus parfois violents pour faire appliquer la réglementation auprès de ces personnes.

Les élus communautaires s'émeuvent de l'inertie administrative dans la gestion du stationnement illégal des gens du voyage et souhaitent que l'Etat respecte lui aussi ses engagements et accompagne les Maires dans les procédures d'évacuation forcée des gens du voyage.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2019-94 : Approbation du rapport d'activité du SMGV 2018**

Marie-Claude LEFEVRE, déléguée titulaire du syndicat, donne lecture du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage adopté le 05 juin 2018 par le comité syndical. Le rapport d'activité a été adressé à chaque conseiller communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le rapport d'activité 2018 du SMGV.
- FORMULE le vœu de retrouver la vocation de passages sur les aires d'accueil et non la sédentarisation de familles
- Le rapport d'activité est joint à la délibération.
- 

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **V : ENVIRONNEMENT**

#### **2019-95 : Demande de subvention au Pays du Mans dans le cadre du CODEC : réunion compostage**

Le Vice-président en charge de l'environnement indique que dans le cadre du CODEC du Pays du Mans et de la politique de développement du compostage individuel sur la Communauté de Communes, des soirées compostage sont organisées 3 fois par an afin d'informer les habitants sur les bonnes pratiques du compostage individuel et remettre le composteur aux habitants.

Ces soirées animées par Sarthe Nature Environnement sont subventionnées par le Pays du Mans à hauteur de 70% avec un plafond de 200€ par réunion.

A ce titre la Communauté de Communes sollicite une aide de 550.80€

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à faire la présente demande de subvention

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2019-96 : Demande de subvention au Pays du Mans dans le cadre du CODEC : animation réduction des déchets**

Le Vice-président en charge de l'environnement indique que dans le cadre du CODEC du Pays du Mans et de la politique de réduction des déchets sur la Communauté de Communes, il est organisé des stands d'animation à destination du tout public sur les manifestations locales.

- Troc plantes de Joué l'Abbé
- Animations broyage à la Guierche et Ste Jamme
- Comice de la Guierche
- Fête du Pommé
- Visites du centre de tri

Ces stands animés par Sarthe Nature Environnement sont pris en charge financièrement par le Pays du Mans à hauteur d'une enveloppe de 2000€/an. Le montant de ces animations s'élève à 2155€ pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2019 au 31 Mars 2020.

A ce titre la Communauté de Communes sollicite une aide financière d'un montant de 2000€.

Une demande complémentaire est également réalisée pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2018 au 31 Mars 2019 pour un montant de 227.36€

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à faire la présente demande de subvention

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2019-97 : Groupement de commandes marché de tri des emballages**

Le Vice-président en charge de l'environnement rappelle que le marché initial pour le tri des emballages ménagers recyclables hors verre [issu d'un groupement de commande uniquement pour Portes du Maine] se termine au 30 Juin 2020. Celui-ci a été reconduit de 1an et 9 mois pour avoir la même échéance que le marché des Rives de Sarthe (Avril 2022).

Néanmoins, Le Mans Métropole a sollicité les collectivités du précédent groupement de commandes pour constituer un nouveau groupement dans le cadre du renouvellement de marché.

Dans ce cas, la communauté de Communes pourrait y adhérer avec un démarrage des prestations en Avril 2022

Le Mans Métropole se porte candidat pour coordonner le groupement de commandes.

Le groupement de commandes sera composé des intercommunalités suivantes :

- CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- CC du Sud Est du Pays Manceau
- CC du Val de Sarthe
- Syndicat mixte du Val de Loire
- CC de l'Orée de Bercé Belinois
- Le Mans Métropole

Cette consultation groupée aboutira à un marché distinct pour chaque partenaire, membre du groupement. Conformément au projet de convention ci annexé, Le Mans métropole assurera la coordination du groupement et, à ce titre, prendra en charge la préparation du dossier de consultation, l'organisation de la procédure d'appel d'offres jusqu'à la désignation du prestataire et la préparation des marchés. La notification restant à charge des collectivités respectives.

Le choix du prestataire sera effectué par une commission d'appel d'offres spécialement constituée.

La signature des marchés et leur gestion seront assurées de façon indépendante par chaque entité.

Il est donc proposé un marché du type accord cadre à bon de commande sans tranche conditionnelle et sans variante ; d'une durée de 4 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les conditions de passation du marché citées ci-dessus,

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention du groupement de commandes correspondante

**AUTORISE** Monsieur le Président de Le Mans Métropole, coordinateur du groupement, à lancer un appel d'offres ouvert pour la désignation du futur prestataire

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché à intervenir entre la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et l'entreprise qui sera retenue, d'une façon générale toute pièce se rapportant au dossier

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

## 2019-98 : Renouvellement du Projet Educatif Territorial ( PEDT) communautaire

Madame la Présidente présente au Conseil communautaire le projet de renouvellement du Projet Educatif Territorial ( PEDT) pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2022.

Il est rappelé que le PEDT validé pour l'année scolaire 2018/2019, dans le cadre du plan mercredi a fait l'objet au printemps d'un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs pour aboutir à une validation des objectifs partagés. Le PEDT a été réécrit cet été sur la base des objectifs ainsi posés.

- ✓ Développer l'autonomie des enfants et les responsabiliser pendant ces temps éducatifs, dans un cadre sécurisé
- ✓ Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement de l'enfant
- ✓ Prendre en compte les besoins et rythmes de l'enfant
- ✓ Développer l'accès à des activités de qualité, quelles que soient l'origine et les ressources des familles

Le PEDT communautaire exonère les communes de la rédaction d'un PEDT communal et les communes peuvent s'en prévaloir pour les différents avantages qu'il procure ( fonds de soutien, taux d'encadrement ...)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de renouvellement du PEDT et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

## Point sur les dossiers en cours

### Développement de la Politique sociale

Les Vice-présidents en charge de l'action sociale ont fait le point de l'actualité sociale du territoire et des contractualisations et conventionnements à signer avec les partenaires institutionnels et en particulier la CAF de la Sarthe pour cette année 2019, engageant la collectivités pour les années à venir :

- La Convention Territoriale Globale ( CTG 2019-2022) a été signée le 4 juillet
- Le renouvellement du Projet Educatif Territorial ( PEDT 2019-2022)
- Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse ( CEJ 2019-2022)
- Le renouvellement de l'agrément RAMPE (2020 -2023)
- Le renouvellement du projet social entre la maison des Projets et la Caf ( 2020 – 2023) et la convention d'objectifs entre la MDP, la CAF et la Communauté de Communes

Concernant le projet social , un bureau communautaire élargi aux maires est fixé le lundi 16 septembre à 18 heures 30 pour une présentation détaillée des attentes, des enjeux et des orientations proposées qui devront faire l'objet d'un arbitrage politique.

### Présentation du Dispositif des Maisons France Services

Plusieurs maires ont assisté à la présentation de ce dispositif à la Préfecture et unanimement les élus s'interrogent sur ce formatage assez contraignant au regard de l'activité de certaines MSAP en Sarthe et au regard des services déjà assurés par les mairies et centre social pour un 1<sup>er</sup> niveau d'informations aux habitants.

A partir d'un état des lieux des missions déjà réalisées par les communes et le centre social dans l'accompagnement des personnes dans l'accès aux droits , une réflexion sera engagée avec les partenaires pour organiser sur le territoire un offre de service suffisante, et complémentaire au regard des attentes de la population.

### Développement économique :

- L'assemblée Générale du Club d'entreprises est fixée le 2 octobre à 18 h 30 à la salle polyvalente de la Guierche . Tous les chefs d'entreprise du territoire sont conviés.

### Tourisme communication équipements

Les panneaux d'entrée d'agglomération seront posés en régie avec l'accompagnement d'ESTIM dans les prochaines semaines.

Les circuits de randonnées communautaires sont désormais arrêtés. La commission va maintenant travailler sur le guide et revenir vers les communes pour les informations touristiques.

Une séance de travail est programmée le 30 septembre pour évoquer le projet de salle de tennis de table .

### PCAET

Le PCAET est validé par le SCoT du Pays du Mans.

La Commission environnement doit proposer prochainement les objectifs du PCAET à décliner à l'échelon communautaire.

**Le projet de Loi d'orientation sur les mobilités** ambitionne d'améliorer les transports du quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires.

L'ensemble du territoire national sera couvert par des Autorités Organisatrices de Mobilités. Les communes auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour décider de transférer ou non leur compétence d'AOM à la Communauté de Communes. En l'absence de prise de compétence communautaire c'est la région qui deviendra AOM par subsidiarité au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Déploiement de la fibre optique

La prochaine réunion du syndicat Sarthe Numérique aura lieu le 16 septembre prochain.

Les études sont engagées sur Neuville, La Bazoge et Saint Pavace.

### 2019-99 : Décisions prises par délégations du Conseil à la Présidente

*Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Madame la présidente invite les conseillers communautaires à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par elle en vertu de la délégation accordée par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017.*

29/04/2019	TOURAINÉ ENERGIE	Contacteur chaud froid MSP Ballon/ Ste Jamme et Cabinet Médical La Bazoge	858	1029,6
03/07/2019	AIR & GEO	Division La Grouas Neuville	832,8	999,36
04/07/2019	ORANGE	Pose chambre LOT TRIPON pour raccordement téléphone	598,8	718,58
05/07/2019	APAVE	Diagnostic sécurité déchèterie Montbizot	1500	1800
08/07/2019	MÉTAL CONCEPT 72	Remplacement caillebotis entrée HDS Ballon-St Mars	1868	2241,6
10/07/2019	SOPRASSISTANCE	réparation toitures terrasses bureau cloisons concept	539,7	647,64
10/07/2019	SOPRASSISTANCE	réparation toitures terrasses 3D SYSTEM	462,6	555,12
19/07/2019	AIR & GEO	Relève topographique st jamme	600	720
22/07/2019	SAFER	Convention recueil promesse de vente HUET		22800

22/07/2019	SOA	Reprise des événements sur toiture ZA joué l'abbé	720	864
01/08/2019	cabinet JM PELLE	bornage parcelle champfleury 2 lot 5	590	708
05/08/2019	ORAPI	achat matériel de nettoyage pour les terrains de tennis	4592,91	5511,5
08/08/2019	AGRILOISIRS	Réparation broyeur	1560,92	1873,1
26/08/2019	JC COURBOULAY	Changement bardage métallique tennis St Pavace	3878,35	4654,02
27/08/2019	PIGEON TP	Terrassement et curage lagune za la Bazoge	4100	4920
03/09/2019	CONTY	achat matériel informatique environnement	1570	1884

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

La séance est levée à 22 H 12  
La présidente, Véronique CANTIN